Neutralité carbone en 2050 : le CESE a adopté sa résolution

Catégorie
Vie de l'assemblée
Date de publication
Publiée le 11/03/2020
Saisine liée :
Accord de Paris et neutralité carbone en 2050 : comment respecter les engagements de la France ?
Sous-titre
Séance plénière du 11 mars 2020
Chapeau

A l'occasion de sa séance plénière du 11 mars, le CESE est revenu sur les nombreuses contribution de sa section de l'environnement sur le sujet de la neutralité carbone :

- Suites données à l'avis *Climat-énergie : la France doit se donner les moyens - Avis sur les projets de SNBC et de PPE*, rapporté par Guillaume Duval et Madeleine Charru, au nom de la section de l'environnement, présidée par Anne-Marie Ducroux
- Présentation du projet de résolution *Accord de Paris et neutralité carbone en 2050 : comment respecter les engagements de la France ?*, rapporté Michel Badré et Jean Jouzel, au nom de la section de l'environnement, avec une intervention de **Corinne Le Quéré**, présidente du Haut Conseil pour le Climat (HCC)

Corps
Je consulte la résolution

Le Haut conseil pour le climat (HCC), institution indépendante récemment mise en place par le Gouvernement pour renforcer les politiques climatiques de la France et en évaluer la cohérence, a publié en juin 2019 son premier rapport annuel *Agir en cohérence avec les ambitions*. Il porte sur le respect de la trajectoire de baisse des émissions de GES.

Conformément au décret de création du HCC, le Gouvernement a indiqué, dans un rapport du 10 janvier 2020, au Parlement et au CESE, les suites qu'il entend donner au rapport du HCC.
C'est dans un exercice inédit, que le CESE analyse, à travers le projet de résolution préparée par la section de l'environnement, la réponse du gouvernement au rapport du HCC.

La résolution a été adoptée avec 145 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.
© - copyright CESE - Mai 2024